

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS SABOLIE (2)**

Numéro SIRET : 24720009000139

**POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SABLE SUR
SARTHE**

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET ANNEXE : BUDGET ANNEXE PRODUCTION DE REPAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	8
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	9

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 143 220,00	1 383 620,00	1 383 620,00
60623	Alimentation	30 000,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	100,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	1 056 000,00	1 323 000,00	1 323 000,00
6135	Locations mobilières	19 300,00	4 000,00	4 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 200,00	3 300,00	3 300,00
6156	Maintenance	13 920,00	10 800,00	10 800,00
6161	Multirisques	3 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	1 200,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	100,00	100,00	100,00
6228	Divers	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	320,00	320,00
6262	Frais de télécommunications	900,00	900,00	900,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00	1 900,00	1 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	548 300,00	550 000,00	550 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	542 000,00	544 000,00	544 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 300,00	4 500,00	4 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	100,00	100,00
65888	Autres	100,00	100,00	100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	598,33	381,93	381,93
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	198,33	381,93	381,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	300,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 692 718,33	1 934 101,93	1 934 101,93

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	31 281,67	25 898,07	25 898,07
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	31 281,67	25 898,07	25 898,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		31 281,67	25 898,07	25 898,07

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 724 000,00	1 960 000,00	1 960 000,00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 960 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 613 900,00	1 932 600,00	1 932 600,00
7018	Autres ventes de produits finis	1 607 400,00	1 928 000,00	1 928 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	500,00	600,00	600,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	6 000,00	4 000,00	4 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	100,00	100,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	100,00	100,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	110 000,00	5 169,35	5 169,35
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	5 169,35	5 169,35
774	Subventions exceptionnelles	110 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 724 000,00	1 937 869,35	1 937 869,35

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 724 000,00	1 937 869,35	1 937 869,35
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+			
RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
+			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			22 130,65
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 960 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	74 000,00	84 569,57	84 569,57
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	73 000,00	84 569,57	84 569,57
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		74 000,00	84 569,57	84 569,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		74 000,00	84 569,57	84 569,57

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	74 000,00	84 569,57	84 569,57
---	-----------	-----------	-----------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	7 430,43
----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	92 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	31 281,67	25 898,07	25 898,07
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	0,00	5 442,00	5 442,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	20 781,67	11 360,00	11 360,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	459,00	459,00
28184	Mobilier	500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	10 000,00	8 637,07	8 637,07
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		31 281,67	25 898,07	25 898,07
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 281,67	25 898,07	25 898,07

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	31 281,67	25 898,07	25 898,07
---	-----------	-----------	-----------

	+
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	66 101,93
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	92 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2022-12-16

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur premier investissement (valeur globale supérieur à 500 €)	1	16/12/2022
L	Logiciel informatique bureautiques	2	16/12/2022
L	Logiciels informatique Métiers	4	16/12/2022
L	Matériel informatique	4	16/12/2022
L	Téléphonie mobile	1	16/12/2022
L	Matériel et outillage (dont jeux)	5	16/12/2022
L	Matériel cuisine centrale	8	16/12/2022
L	Mobilier	10	16/12/2022
L	Matériel roulant	7	16/12/2022
L	Deux roues	5	16/12/2022
L	Immeubles productifs de revenus	15	16/12/2022
L	Cuisine centrale	15	16/12/2022
L	Instruments de musique	8	16/12/2022
L	Livres scolaires (suite changement de programme)	5	16/12/2022
L	Bacs gris	10	16/12/2022
L	Bacs jaunes	15	16/12/2022
L	Mobilier et matériel d'occasion	2	16/12/2022
L	Matériel roulant d'occasion (7 - nombre d'années d'ancienneté) (avec un minimum de 1 an)	7	16/12/2022
L	Instruments de musique d'occasion	4	16/12/2022
L	Etudes non intégrées aux travaux	5	16/12/2022
L	Elaboration des documents d'urbanisme	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipements versées	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipements versées	15	16/12/2022

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A3

A3 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 41

VOTES :

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Conseil Communautaire (1),

A SABLE SUR SARTHE, le 05/04/2023

Le Conseil Communautaire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A SABLE SUR SARTHE, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CHEVALIER Daniel	
------------------	--

Certifié exécutoire par Le Conseil Communautaire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2023, et de la publication le 11/04/2023

A SABLE SUR SARTHE, le 12/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Président.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 41
 VOTES :
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Conseil Communautaire (1),
 A SABLE SUR SARTHE, le 05/04/2023
 Le Conseil Communautaire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A SABLE SUR SARTHE, le 05/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



CHEVALIER Daniel	
------------------	--

Certifié exécutoire par Le Conseil Communautaire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2023, et de la publication le 11/04/2023

A SABLE SUR SARTHE, le 12/04/2023


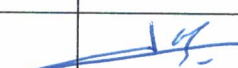
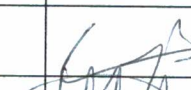

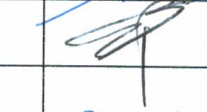



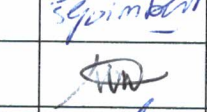

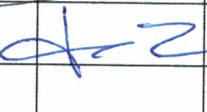
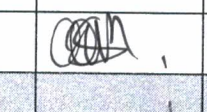
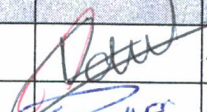
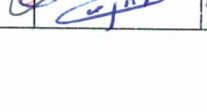

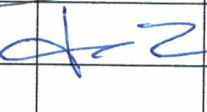
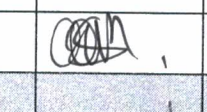
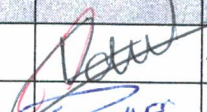
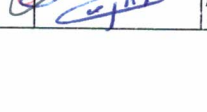
(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le Président.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Budget principal de la Communauté de Communes du Pays Sabotien	Budget primitif 2023	
Budget Annexe - Zones d'Activité Économiques (ZAC)	Budget primitif 2023	
Budget Annexe - Gestion des Déchets Ménagers (GDM)	Budget primitif 2023	
Budget Annexe - Service Commun "Production de Repas" (SCPR)	Budget primitif 2023	✓
Budget Annexe - Assainissement des Eaux Usées (AEU)	Budget primitif 2023	
Budget Annexe - Mobilité	Budget primitif 2023	

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à	
ASNIÈRES S/ VÈGRE 1+1	M.	LEMARIÉ	Jean-Louis		M. - Mme	
	Mme	BARTHELAIX	Annick			suppléant
AUVERS LE HAMON 2	M.	LEMAÎTRE	Jean-Louis		M. - Mme	
	Mme	HUET	Dominique		M. - Mme	
AVOISE 1+1	M.	d'AMÉCOURT	Antoine		M. - Mme	
	M.	BASNIER	Serge			suppléant
LE BAILLEUL 2	M.	DAVID	Eric		M. - Mme Pierre PATERNE	
	Mme	FORGLIARES	Liliane		M. - Mme Pascal LELIEURE	
BOUESSAY 2	M.	PATERNE	Pierre		M. - Mme	
	M.	FREUSLON	Christophe		M. - Mme	
COURTILLERS 2	M.	LEROY	Dominique		M. - Mme	
	M.	DELOMMEAU	Serge		M. - Mme	
DUREIL 1+1	M.	ETIEMBRE	Joël		M. - Mme	
	Mme	KALKER	Corinne			suppléant
JUIGNÉ S/ SARTHE 2	M.	CHEVALIER	Daniel		M. - Mme	
	Mme	BATAILLE	Laurence		M. - Mme	
LOUAILLES 1	Mme	CRNKOVIC	Martine		M. - Mme	
	Mme	POUSSIN	Nelly			suppléant
NOTRE DAME DU PÉ 1+1	M.	DAVY	Claude		M. - Mme	
	M.	PINEAU	Roland			suppléant
PARCÉ-SUR-SARTHE 3	M.	GENDRY	Michel		M. - Mme	
	Mme	VERON	Emma		M. - Mme Vincent HUET	
	M.	HUET	Vincent		M. - Mme	
PINCE 1+1	Mme	FOUCAULT	Nicole		M. - Mme	
	M.	ROSSI	Gino			suppléant

SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE (suite)

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023 : BUDGET PRIMITIF 2023

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à
PRECIGNÉ 4	M.	ZALESNY	Jean-François		M. - Mme
	Mme	FUMALLE	Christiane		M. - Mme J.F. ZALESNY
	M.	PASQUEREAU	Alain		M. Mme Martine CRNKOVIC
	Mme	TALINEAU	Marie-Claude		M. Mme Nicole FOULCAULT
SABLÉ SUR SARTHE 16	M.	LEUDIÈRE	Nicolas		M. - Mme
	Mme	PETITGAS	Muriel		M. Mme Geneviève POTIER
	M.	LEGAY	Benoît		M. - Mme
	Mme	LEBOULEUX	Esther		M. - Mme
	M.	DUBOIS	Olivier		M. - Mme
	Mme	POTIER	Geneviève		M. - Mme
	M.	ROCHER	Denis		M. - Mme J.P. FERRAND
	Mme	LÉTARD	Blandine		M. - Mme
	M.	RENOU	Nicolas		M. - Mme
	Mme	GOURICHON	Manuela		M. - Mme
	M.	FERRAND	Jean-Pierre		M. - Mme
	M.	PONTONNIER	Alain		M. - Mme
	Mme	GUIMBERT	Flavie		M. - Mme
	Mme	FOUILLEUX	Anne-Marie		M. - Mme
	M.	MERCIER	Philippe		M. - Mme
	M.	DISTEL	Jean		M. - Mme
SOLESMES 2	M.	LELIÈVRE	Pascal		M. - Mme
	Mme	LAMBERT	Myriam		M. - Mme Nicolas LEUDIÈRE
SOUVIGNÉ S/ SARTHE 1+1	Mme	COSNIER	Mélanie		M. - Mme
	M.	GASNIER	Christophe		
VION 2	Mme	TÊTU-ÉDIN	Brigitte		M. - Mme
	M.	REGNER	Daniel		M. - Mme

suppléant

IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N-1

SCPR

COMPTE ADMINISTRATIF N-1 Voté le	REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)
Résultat de fonctionnement N-1 A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) Investissement D - Solde d'exécution N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (Excédent de financement) E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	Résultat de fonctionnement N-1 A - Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B - Résultats antérieurs reportés (par délibération du 24 juin 2022 sur l'affectation du résultat N-2), précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) Investissement D - Solde d'exécution N-1 estimé (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (Excédent de financement) E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement
Besoin de financement (F= D+E)	+ 22 130,65
AFFECTATION (C = G+H)	+ 0,00
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 66 101,93
DEFICIT REPORTE D 002	-7 430,43
Besoin de financement (F= D+E)	58 671,50
REPRISE ANTICIPEE = C	
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement (F)	
2) H Report en fonctionnement R 002 (si C>F, H=C-G)	+ 22 130,65
DEFICIT REPORTE D 002	

SABLE SUR SARTHE,
Le Comptable public :SABLE SUR SARTHE,
Le Président :